EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 25 septembre 2006

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - MILE MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M.

MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Programme Edusens - Participation de la Ville - Convention à passer entre la Ville, l'Inspection Académique de Côte d'Or, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Université de Bourgogne et l'Institut National de la Recherche Agronomique

Madame Dillenseger, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Université de Bourgogne et l'Institut National de la Recherche Agronomique, agissant conjointement au nom et pour le compte du Centre Européen des Sciences du Goût, conduisent un programme de recherche intitulé « Edusens », visant à étudier l'effet d'une éducation sensorielle sur les préférences et les comportements alimentaires d'enfants de huit à dix ans en restaurant scolaire, en classe et relayée à la maison.

Il leur est apparu opportun d'envisager un partenariat avec la Ville, dans le cadre du deuxième volet de ce programme, qui consiste en une éducation au goût des enfants en restaurant scolaire, ce qui permettrait de compléter l'éducation sensorielle par un accompagnement régulier de repas offrant une large variété de « flaveurs ». Les restaurants scolaires de la Ville seraient ainsi considérés comme des lieux d'apprentissage conviviaux et propices à de multiples découvertes sensorielles, alimentaires, affectives et sociales.

Dans cette perspective, il conviendrait que la Ville :

- organise la gestion de son personnel de restauration et d'animation afin de permettre le bon déroulement des séances d'éducation sensorielle,
- adapte certains menus pendant la période d'éducation afin de mener à bien les ateliers de dégustation et les repas pédagogiques, avec toute la logistique supplémentaire que cela implique pour la cuisine centrale,
- prévoie la prise en charge ou le remplacement du personnel qui suivra la formation « Resto du goût »,
- prenne en charge les heures supplémentaires éventuellement réalisées par les animateurs à l'occasion des réunions d'information et de préparation des séances d'éducation,
- permette l'organisation d'une réunion de formation à laquelle seront présents les chercheurs et les personnes de la restauration et de l'animation impliquées dans le projet.

A cette fin, la passation d'une convention entre la Ville, l'Inspection Académique de Côte d'Or, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Université de Bourgogne et l'Institut National de la Recherche Agronomique est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement et de l'Université et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider la participation de la Ville au programme Edusens développé par le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Université de Bourgogne et l'Institut National de la Recherche Agronomique agissant conjointement au nom et pour le compte du Centre européen des Sciences du Goût, dans les conditions proposées,
- 2) approuver le projet de convention à passer entre la Ville, l'Inspection Académique de Côte d'Or, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Université de Bourgogne et l'Institut National de la Recherche Agronomique, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- 3) m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.



Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT